

Commune de Musson



Développement Rural

Rapport annuel
Année 2024

Mars 2025

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2010	PCDR	Aménagement de la place Abbé Vital Alexandre à Mussy-la-Ville	Aménagement de convivialité et respect de l'aspect villageois	1.165.794,53	04.02.15

ETAT DU PATRIMOINE :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?		Oui Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		
Le bien est-il loué ?		Oui Non
Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après.		
Également, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.		
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)		
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type :	Montant annuel
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type :	Montant annuel
	Type :	Montant annuel
Bénéfices = recettes moins charges	Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices	X	

FONCTIONNEMENT DU PROJET ET UTILISATION DU BIEN		
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet		Utilisation de la place pour les festivités locales, marchés...
Impact des activités sur l'emploi		

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2011	PCDR	Construction d'une maison de Village à Signeulx	Avoir la volonté d'encourager et soutenir le dynamisme associatif ainsi que mettre en place une politique fédératrice pour permettre l'accessibilité de tous les habitants à la vie sociale de la commune	1.018.124,96€	22/08/2018

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?		Oui
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué¹ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après.			
Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type : location	Montant annuel	9480 euros
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type : équipement	Montant annuel	433,61 euros
	Type : assurances et charges	Montant annuel	10.219,81 euros
	Type : gestion et entretien	Montant annuel	2.593,51 euros
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel	Pas de bénéfice
Réaffectation des bénéfices			

¹ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Fonctionnement du projet et utilisation du bien²	
	Soirées jeux de société organisées par le conseil communal des enfants
	Réunion conseil communal des enfants
	Stages pour enfants durant les vacances scolaires
	Fêtes et manifestations communales (vœux communaux, noces d'or, remise CEB, réception pour le personnel)
	Organisation des épreuves du CEB
	Diverses réunions communales
	Organisation de conférences et de formations
	Ateliers culinaires pour les bénéficiaires du CPAS (par le CPAS)
	Elections
	Allure libre et marche ADEPS
	Ateliers tricot
	Location aux particuliers pour fêtes familiales
	Location aux associations pour leur activités (St-Nicolas, chasse aux œufs, blind test, marché de Noel, fêtes d'école, ...)
	Réunion mensuelle d'associations villageoises
Impact des activités sur emploi	

²A titre d'exemple :

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce...)

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2014 (avenant à la convention étude 2011)	PCDR	Création d'un chemin de liaison entre Signeulx et Baranzy	Assurer la sécurité et les déplacements de tous les usagers et améliorer la mobilité dans et en dehors de la commune	1.594.345,06 €	30.04.2020

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	Oui	Non
Si le patrimoine est loué³ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après.		
Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.		
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)		
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel
	Type	Montant annuel
	Type	Montant annuel
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel
	Type	Montant annuel
	Type	Montant annuel
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel
Réaffectation des bénéfices		Pas de bénéfice

³ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Fonctionnement du projet et utilisation du bien⁴	
	Très grande fréquentation de la liaison
	Beaucoup de commentaires positifs
	Organisation régulière d'activités (marche intergénérationnelle, semaine de la mobilité, ...) et actions en lien avec la nature
	/
Impact des activités sur emploi	

⁴A titre d'exemple :

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce...)

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2013 (signé le 19.12.2013)	PCDR	Création de 5 maisonnettes pour personnes âgées à Musson	Se donner les moyens de développer les services à la jeunesse et aux personnes âgées, conjointement à la mise en place d'outils de communications performants	815.349,15 €	11.01.2021

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?	Oui	Non	
Si le patrimoine est loué⁵ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après.			
Également, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type revenus locatifs	Montant annuel	32.224,78 €
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	8.453,86 €
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel	23.770,92 €

⁵ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Réaffectation des bénéfices	Réaffectation dans autre projet DR (Maison multiservices Musson)
-----------------------------	--

Fonctionnement du projet et utilisation du bien⁶	
	Locataires très satisfaits. Habitat très fonctionnel. Localisation adaptée.
	Pistes d'amélioration : encourager les échanges et liaisons entre les locataires
	Beaucoup de demande sur le territoire communal
	/
Impact des activités sur emploi	

⁶A titre d'exemple :

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce...)

Année de la convention	Type de programme	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2017	PCDR	Création de 2 logements tremplins à Musson	Se donner les moyens de développer les services à la jeunesse et aux personnes âgées, conjointement à la mise en place d'outils de communications performants	1.027.092,89 €	28/02/2025 Réception provisoire le 17-04-2024

Etat du patrimoine :			
Le bien est-il toujours propriété communale ?			Oui
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous			
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente			
Montant de la vente			
Modalités de réaffectation du montant de la vente			
Le bien est-il loué ?			Oui
Si le patrimoine est loué⁷ à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après.			
Également, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type revenus locatifs	Montant annuel	10.800 €
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	334,10 €
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices = recettes moins charges			Montant annuel
Réaffectation des bénéfices		Réaffectation dans autre projet DR (Maison multiservices Musson)	

⁷ Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁸	
	Inauguration des logements le 26 avril 2024. 2 Locataires très satisfaits. Habitat très fonctionnel. Localisation adaptée. Particularité : Outre le jardin commun, le projet accueille, au rez-de-chaussée, le nouveau presbytère communal comprenant le logement du prêtre, son bureau et une salle de catéchèse financés sur fonds propres.
Impact des activités sur emploi	

⁸A titre d'exemple :

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce...)

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR⁹	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur¹⁰
2007	2007	2022	2022
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée ¹¹	05/03/2024 : Rapport annuel et approbation de l'avant-projet de PCDR	Nombre de présents	20 membres de CLDR 5 invités
Réflexion sur l'opération de développement rural			
	<p>La CLDR a approuvé le nouveau PCDR le 5 mars.</p> <p>Le PCDR a été présenté au PAT le 24 mai. Le pôle a remis un avis favorable pour une mise en œuvre du PCDR durant 10 ans.</p> <p>La Commune est depuis dans l'attente d'une validation au Gouvernement Wallon, ce qui justifie le peu de réunions tenues cette année</p>		
Propositions de projets à entreprendre			
Numéro fiche-projet	· M-1.01 : Réhabilitation de l'ancienne école de Willancourt en maison rurale multiservices		
Intitulé du projet			
Priorité du projet	Lot 1		
Calendrier d'exécution	<p>En 2025, la CLDR de Musson s'attèlera prioritairement à la mise en œuvre des projets du lot 1.</p> <p>En février 2025, un appel à nouveau candidat sera lancé afin d'actualiser la CLDR.</p>		

NB : le quart communal de la CLDR a été renouvelé début 2025 (délibération du 30/01/2025)

Un renouvellement de la CLDR est actuellement en cours. Un appel à de nouveaux membres a été lancé le 17/02/2025 (fin le 18/03)

⁹ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

¹⁰ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

¹¹ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.